

Découvrez les actualités de l'école et les activités de vos enfants !

ÉCOLE PRIVÉE MIXTE MONTFORT

19, avenue des Sables
85150 SAINT MATHURIN
Tél. 02-51-22-70-32
ecolemontfort@aliceadsl.fr

Allez sur le site : saintmathurin-ecolemontfort.fr

<u>Structure</u>	<u>COURS</u>	<u>EFFECTIFS</u>	<u>ENSEIGNANTS</u>	<u>Personnel</u>
<u>pédagogique</u> <u>pour</u> <u>2017-2018</u>	CM1-CM2	31 élèves	Émilie POTIER	<u>de service</u> Laurence FONTENEAU et Sylvie ROBIN et Valérie RENELLEAU
	CE1-CE2	20 élèves	Charline JAUNET	
	CP-CE1	20 élèves	Cécile GIRAUD (chef d'établissement) Christiane PROUTEAU (décharge du mardi)	
	GS-CP	23 élèves	Laëtitia KEMP	
	PS-MS	26 élèves	Stéphanie PETIT	
	TOTAL	120 élèves	Jean-François GUIGNARD	
	80 familles	Enseignant spécialisé (RA)		

Les horaires de classe

Le matin : de 8h30 à 12 h L'après-midi : de 13 h 30 à 16 h 15

Les élèves sont accueillis à partir de 8h20 le matin de chaque classe et à partir de 13h20 le midi.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité,
aucun enfant et aucun parent ne doivent être présents sur la cour de l'école
avant 8 h 20 (sauf garderie) et avant 13 h 20.

Tout élève arrivant avant 8h20 sera obligatoirement pris en charge par l'accueil périscolaire et facturé d'une demi-heure de présence.

A partir de 16h25, les enfants sont systématiquement pris en charge par l'accueil périscolaire.

Accueil périscolaire (Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi)

HORAIRES: le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 25 à 18 h 30

REGLEMENT: Sur la facture scolaire. Chaque demi-heure commencée est facturée 0,75€.
Aucune inscription préalable n'est demandée.

Entre 7 h 30 et 8 h 30, un petit-déjeuner est proposé gracieusement aux enfants qui le souhaitent.
Un goûter est également offert le soir.

Il n'y a pas d'accueil périscolaire le jour de la rentrée et les matinées de classe
(samedis)

CONTACTS

Vous pouvez nous joindre par le téléphone au 02 51 22 70 32.

Pour ne pas perturber le travail des élèves et des enseignants, merci d'éviter de téléphoner pendant les heures de classe. En cas d'urgence ou d'informations importantes (comme l'absence de votre enfant)

MERCI DE LAISSER UN MESSAGE SUR LE REPONDEUR.

Vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante : ecolemontfort@aliceadsl.fr

Pour des rendez-vous, la directrice sera disponible de préférence le mardi (journée de décharge).

Les entrées et sorties des élèves

ACCUEIL DU MATIN POUR TOUS LES ELEVES

Cette année, l'ensemble des enseignants accueilleront le matin les élèves dans leur classe à partir de 8h20.

Les parents des maternelles doivent accompagner leurs enfants dans leur classe respective.

LE MIDI

À 13h20, les parents des maternelles doivent accompagner leur enfant dans la cour maternelle, en passant par la salle d'accueil maternelle et les enfants de CP-CE-CM sont accueillis sur la cour élémentaire.

SORTIE DES CLASSES

Pour une bonne organisation de la sortie à 16 h 15, les parents devront attendre leurs enfants le midi ou le soir au niveau du préau pour les PS MS et devant la rambarde pour les MS-GS.

Les élèves de CP, CE et de CM seront regroupés par classe de chaque côté du portillon. Ils seront appelés au fur et à mesure de l'arrivée de leurs parents qui les attendront à l'extérieur de l'établissement.

En aucun cas, les enfants ne devront traverser seuls la route. Il sera possible cependant de les faire traverser s'ils rentrent seuls à la maison.

NB : Il est rappelé que le passage Auvinet jouxtant l'école est un passage privé et ne doit en aucun cas servir de stationnement ou de voie de circulation.

Le portail

Durant les horaires suivants, le portail est ouvert. Il suffit d'appuyer sur le bouton gris à l'extérieur et de pousser la grille.

De 8h20 à 8h30

De 12h à 12h10 et de 13h20 à 13h30

De 16h15 à 18h30

En dehors de ces heures, le portail sera fermé. Il suffira de sonner à l'interphone.

Pour la sortie de l'école, il suffit d'appuyer sur le bouton gris et d'ouvrir la grille simultanément.

N'hésitez pas à claquer la porte pour qu'elle se ferme correctement !

CIRCULAIRE DE RENTREE 2017-2018

Les absences

La législation scolaire demande aux parents de prévenir les enseignants de toute absence de leur enfant pendant les heures scolaires. Chaque enseignant doit tenir à jour et à disposition de l'inspecteur un cahier d'appel et noter toutes les absences avec leurs justificatifs.

A l'aide des billets d'absence, vous devez signaler par écrit à l'enseignant les absences prévues, la date et le motif accompagné du justificatif.

En cas d'absences imprévues: prévenir l'école par téléphone en début de journée (entre 8h20 et 8h30) en laissant un message sur le répondeur puis confirmer ensuite par écrit à l'aide du coupon d'absence.

De nouveaux coupons seront à votre disposition dans chaque classe durant toute l'année.

Eviter autant que possible de prendre des rendez-vous pour les enfants chez des spécialistes (dentiste...) pendant les heures de classe.

La scolarité est obligatoire à partir de 6 ans.

Cependant, pour les enfants de moins de 6 ans, à partir du moment où ils sont inscrits à l'école, l'ASSIDUITE A L'ECOLE EST OBLIGATOIRE.

En conséquence, les élèves n'ont pas à prendre de vacances supplémentaires avec leurs parents pendant les jours scolaires.

Circulaires - invitations.

Le cahier de liaison vous permet de prendre connaissance des informations diverses concernant la classe ou l'école. Quand vous aurez pris connaissance de ces informations, merci de signer le cahier et de le renvoyer à l'école tous les jours.

Les assurances

Normalement, chaque famille doit avoir une RESPONSABILITE CIVILE grâce à son assurance familiale. Elle couvre les incidents et accidents dont son enfant est responsable vis-à-vis d'autrui.

Une copie de cette assurance (uniquement la responsabilité civile) est obligatoire et devra être fournie à chaque enseignant dès les premières semaines.

L'INDIVIDUELLE-ACCIDENT couvre les accidents dont l'enfant est VICTIME. Celle-ci est obligatoire pour les élèves lors des sorties scolaires. Afin de faciliter les démarches, d'être sûr que tous les enfants sont assurés correctement et d'obtenir un tarif préférentiel, l'école assurera chaque élève pour l'année scolaire 2017-2018 à la Mutuelle Saint-Christophe. Cette assurance couvre également les activités extrascolaires de vos enfants. Une attestation ne vous sera pas fournie par l'école mais vous pouvez la télécharger sur le site de la MSC.

Un montant de 5,95 € sera ajouté sur la facture de septembre.

La structure de la cour élémentaire

Pour des raisons de sécurité, lors de la sortie des classes, la structure de jeux située sur la cour élémentaire est interdite aux élèves même en présence des parents.

CIRCULAIRE DE RENTREE 2017-2018

Dispositifs d'aide

- * Un enseignant spécialisé, Jean-François Guignard, intervient à l'école un lundi sur 2 dans le cadre du Regroupement d'Adaptation (RA).
Durant le temps scolaire, il s'occupe d'un petit groupe d'élèves présentant des difficultés d'apprentissage.
- * Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) encadrées par les enseignants seront proposées aux élèves après la classe. Les modalités vous seront présentées ultérieurement.

Restaurant scolaire

La Mairie a envoyé les demandes d'inscriptions pour le restaurant scolaire fin juin. Quelques formulaires restent à votre disposition à l'école si vous n'avez pas inscrit votre enfant à la cantine.

Factures mensuelles 2016-2017

Les frais de scolarité s'élèvent à **28 € par mois et par enfant**. Une remise pour les familles de 3 enfants et plus de 1,50 € est appliquée. Ces frais de scolarité prennent en compte les contributions des familles ainsi qu'une participation aux fournitures et aux livres scolaires. Ces frais de scolarité sont valables pour tous les élèves de TPS au CM2. Un complément pour les fournitures est demandé au mois de septembre d'un montant de 10€ pour les élèves du CP au CM2.

DOSSIER DE RENTREE

Vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant :

- Le calendrier scolaire avec les dates des vacances scolaires et les jours travaillés

Vous trouverez dans le dossier ci-joint : *Merci de remplir soigneusement ces feuilles et de les remettre aux enseignants de votre enfant dès que possible.*

- La fiche de renseignement (une par enfant) contenant :
 - des informations générales
 - des informations médicales
 - des informations complémentaires sur la sortie de l'école.
 - une demande d'autorisation d'intervention en cas d'urgence
 - une demande d'autorisation de diffusion de documents
 - une demande d'autorisation de sortie annuelle (sur temps scolaire)
- Un bulletin d'adhésion à l'APEL (Association des parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

A conserver (un exemplaire par famille)

- Une fiche contenant des billets d'absence.
- Une fiche contenant des autorisations de prise en charge à la sortie de l'école.

NB : Vous trouverez le règlement au complet sur le site de l'école : <http://saintmathurin-ecolemontfort.fr/>

Mr

Mme.....

nous nous engageons

- à respecter les horaires de l'école et le calendrier scolaire.
- à respecter les règles de l'école.
- à payer les frais de scolarité ainsi que les frais de garderie indiqués sur les factures mensuelles.

Vu le

Signature du père :

Vu le

Signature de la mère :